

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	 étapes sur mer
Délibération n° 5	Conseil Municipal du Mercredi 5 Juin 2019
Service Enseignement	Domaine de compétence : 7.10 – Finances divers
<p>Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p>Date de convocation : 27/05/2019</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 10</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Maryse MAILLART, Adjoint, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Martine GHEZAL</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
<p>Objet : Participation financière des familles pour le séjour en classe de neige 2020.</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint.</p>	
Synthèse de la délibération :	Fixation des tarifs et périodicité des paiements.

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal.

Considérant que sur proposition de la Commission Enseignement, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les montants des participations des familles pour le séjour en classe de neige, payables en 5 échéances mensuelles au Service Enseignement à compter du mois de septembre 2019.

Tarifs du séjour par famille :

- **337 € par enfant Étaplois,**
- **214 € par enfant Étaplois dont les parents ont des ressources équivalentes au RSA socle,**
- **679 € par enfant extérieur.**

Pour information, le séjour se déroulera du **31 Janvier au 07 Février 2020** à la Station de Saint-Michel-de Chaillol (Hautes-Alpes) dans un centre composé de 3 parties autonomes (Le Kaly, l'Eider et l'Escouba) par l'organisme CAPMONDE de Louveciennes. (départ le jeudi 30 Janvier 2020 au soir et retour le samedi 08 Février 2020 au matin – 8 jours sur place)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'encaissement de la participation des familles.

Les recettes en résultant sont inscrites au BP 2019 et 2020 – Article 70688

- Fonction 253

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.